

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION CE 91/155/CEE, 2006/1907/CE et 2006/121/CE

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

**Identification de la substance ou de la préparation:** **Anhydrite**

**Identification de la société:** Francis Flower  
Percival Lane, Runcorn, Cheshire, WA7 4UY, UK

**Téléphone:** ++ 44 (0) 1928 574 574  
**Fax:** ++ 44 (0) 1928 574 578  
**Tél. d'urgence** ++ 44 (0) 1928 574 574

**Utilisation de la substance / préparation:** Additif dans le ciment et dans la fabrication de placoplâtre et d'engrais.

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification CE** La préparation n'est pas classée dangereuse selon la directive 1999/45/CE et 2006/121/CE.  
Peut provoquer une irritation pour la peau, les yeux et le système respiratoire.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 COMPOSITION CHIMIQUE.**

Sulfate de calcium >94% w/w; Hydroxyde de calcium <2% w/w; Fluorure de calcium <4% w/w.  
Autres noms: Sulfate de calcium (anhydre) synthétique; Sulfate de chaux anhydre; Gypse anhydre.

COMPOSANTS DANGEREUX	%W/W	N° CAS	N° CE	Classification CE
Calcium hydroxide	<2	001305-62-0	-	Xi: R38, R41

Pour le texte complet des phrases de risques, consulter le chapitre 16.

**4. PREMIERS SECOURS**



**4.1 Inhalation** Retirer le sujet de la zone exposée. Maintenir le patient au repos et lui appliquer un masque à oxygène s'il a des difficultés à respirer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

**4.2 Contact avec la Peau** Enlever les vêtements contaminés et laver la peau atteinte avec de l'eau.

## Anhydrite

<b>4.3 Contact avec les yeux</b>	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent alerter un médecin.
<b>4.4 Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau.
<b>4.5 Traitement Médical Ulérieur</b>	Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.
<b>4.6 Equipement spécial de premiers secours.</b>	Pas de recommandation particulière. Pas de données.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
<b>5.2 Moyens d'extinction à Proscrire</b>	Aucun.
<b>5.3 Equipement de Protection de Lutte Contre le Feu</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.
<b>5.4 Produit(s) de Décomposition Dangereux</b>	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Oxydes de soufre
<b>5.5 Autre</b>	Eliminer l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Se référer à la section 13 et pour les protections personnelles à la section 8.

<b>6.1 Précautions Individuelles</b>	Eviter la formation de poussières. Enlever les déversements. Transférer dans un conteneur pour élimination. S'assurer du nettoyage complet car le sulfate de calcium peut présenter un risque de glissade et par la suite se durcir en une substance similaire au béton.
<b>6.2 Contrôles de L'exposition de L'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
<b>6.3 Méthodes de nettoyage</b>	Collecter mécaniquement et détruire conformément à la section 13. Eviter la formation de poussières.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>7.1 MANIPULATION</b>	Voir Rubrique: 6.1 Les mesures d'hygiène générales pour la manipulation des produits chimiques sont applicables. Éviter le contact avec les yeux. Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.
<b>7.2 STOCKAGE</b>	Conserver à l'abri de l'humidité.
<b>Température de Stockage:</b>	Ambiante.
<b>Temps limite de Stockage:</b>	Stable.
<b>Utilisation spécifique:</b>	Utilisation industrielle uniquement.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Assurer une ventilation adéquate. Cela peut être réalisé par une ventilation générale ou une ventilation locale aspirante.

## Anhydrite

### LIMITES D'EXPOSITION SUR LE LIEU DE TRAVAIL

SUBSTANCE.	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque:
Poussières. (Valeur limite générale des poussières)	-		10			Poussière Respirable.
			4			Poussière Respirable.

LEP: Limite d'exposition Professionnelle (WEL: UK HSE EH40)



#### 8.1 Equipement respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable. Un masque adéquat avec filtre type P peut être approprié.



#### 8.2 Protection des Yeux

Protection des yeux avec protections latérales (EN 166).



#### 8.3 Gants

Gants étanches. Gants en plastique ou en caoutchouc synthétique.

#### 8.4 Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Poudre.
Couleur	Blanc cassé.
Odeur	Inodore.
pH	Alcalin.
Point/Intervalle de fusion (°C)	Non applicable.
Point d'éclair (°C)	Non inflammable.
Dangers d'explosion	Non Explosif.
Propriétés Comburantes	Non applicable.
Solubilité (Eau)	Insoluble. En présence d'humidité le gypse deshydraté s'hydrate lentement.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Conditions à éviter	Voir Rubrique: 7. Stable dans les conditions normales.
10.2 Produits incompatibles:	Voir Rubrique: 7. Peut réagir violemment en contact avec le - métaux finement divisés, tels que l'aluminium, à températures élevées et acides forts.
10.3 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Trioxysulfure de soufre (à températures élevées).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Ingestion	Faible toxicité orale.
11.2 Inhalation	Faible toxicité aiguë. Peut irriter le système respiratoire.
11.3 Contact avec la Peau	Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation. Non sensibilisant pour la peau.
11.4 Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation oculaire.
11.5 Exposition Long Terme	Ce produit a été utilisé depuis de nombreuses années sans évidence d'effets indésirables.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>12.1 Devenir du Produit dans L'Environnement</b>	Fort tonnage de matière produit en système ouvert. Le produit est modérément soluble dans l'eau. Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
<b>12.2 Persistance et Dégradabilité</b>	Naturally occurring substance.
<b>12.3 Toxicité</b>	Peu toxique pour les organismes aquatiques.
<b>12.4 Effets sur Le Traitement des Effluents</b>	N'affectera probablement pas le procédé de traitement biologique.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>13.1 Informations réglementaires</b>	Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
<b>13.2 Est recommandé:</b>	Décontaminer les containers vides avant recyclage.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementation Internationale Concernant le Transport

Non classé comme dangereux pour le transport.

<b>N° ONU:</b>	Non applicable.
<b>Route/Rail (ADR/RID):</b>	Non applicable.
<b>Classe/D'Emballage:</b>	Non applicable.
<b>Code de classification:</b>	Non applicable.
<b>LQ:</b>	Non applicable.
<b>IMDG EMS</b>	Non applicable.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification conforme à la réglementation des produits dangereux y compris directives CE. 67/548/EEC, 1999/45/EC et 2006/121/EC.

<b>Classification CE</b>	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
<b>Symbole de Danger</b>	Non applicable.
<b>Phrases de Risque</b>	Non applicable.
<b>Conseils de Prudence</b>	Non applicable.

### STOCKS INTERNATIONAUX

<b>EINECS (Europe)</b>	EINECS: Inclus/inscrit.
------------------------	-------------------------

## 16. AUTRES DONNÉES

Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément à la directive 2001/58/CE.

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1 - 16

### GLOSSAIRE

LEP: Limite d'exposition Professionnelle (WEL: UK HSE EH40)

#### Phrases de Risque:

R38: Irritant pour la peau.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

## Anhydrite

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.